

Quelques jalons de la préhistoire du SERM

(1938 à 1970)

La période qui va de 1938 à 1970 correspond à ce que nous pouvons définir comme la **préhistoire** du SERM.

- 1938 : Mgr Courchesne autorise les sept districts d'inspection primaire du diocèse de Rimouski à s'organiser en Associations syndicales professionnelles. Ces associations sont affiliées à la Fédération catholique des Institutrices rurales (FCIR) fondée en 1936 par Laure Gaudreault.
- 1943 : L'archevêché tente de les organiser sur une base diocésaine avec la Fédération diocésaine des cercles d'étude mais, se référant à ses règlements, qui reconnaissent comme territoire les districts d'inspection primaire, la FCIR refuse qu'elles relèvent de l'Association des cercles d'étude.
- 1944 : Le Secrétaire de la Province de Québec approuve les règlements de l'Union des Institutrices du Diocèse de Rimouski. Il s'agit d'une reconnaissance du regroupement diocésain préconisé par Mgr Courchesne.
- 1945 : Malgré la non reconnaissance de la FCIR, l'Union obtient une reconnaissance syndicale pour négocier avec 27 paroisses.
- 1946 : Maurice Duplessis, à la tête de l'Union nationale, fait la vie dure aux syndicats. Il s'acharne à détruire l'Alliance des professeurs de Montréal.
- 1947 : L'Union s'affilie à la FCIR.
- 1949 : À la demande de la Fédération provinciale des Instituteurs, le Syndicat des Professeurs du diocèse de Rimouski est mis sur pied.
- 1952 : L'Union des Institutrices du Diocèse de Rimouski devient le Syndicat Régional des Institutrices de Rimouski et elle présente une demande d'affiliation à la Fédération des Instituteurs et Institutrices catholiques du Diocèse de Rimouski.
- 1953 : Fondation de la Fédération des Professeurs et Institutrices du diocèse de Rimouski. Cette fédération regroupe le Syndicat des Professeurs et les Associations des Institutrices de Matapédia, de Mont-Joli, de Matane, de Trois-Pistoles, du Témiscouta et de Rimouski.
- 1956 : Signature de la première convention collective diocésaine.
- 1957 : Création de la Commission de l'Ordre du mérite diocésain de l'éducation.
- 1962 : L'Association des Principaux d'écoles joint les rangs de la Fédération des Professeurs et Institutrices du diocèse de Rimouski.
- Le Syndicat des Professeurs du diocèse de Rimouski se saborde et ses membres joignent les rangs du Syndicat Régional des Institutrices de Rimouski.
- 1963 : Le secrétaire de la Province autorise le Syndicat Régional des Institutrices de Rimouski à changer son nom pour celui de Association des Instituteurs et Institutrices de la Région de Rimouski car les enseignants du secteur ont joint les rangs d'un syndicat auparavant composé d'enseignantes exclusivement.
- Huit petits syndicats se regroupent au sein de la Fédération des institutrices de Rimouski (FIR).

La Corporation des instituteurs catholiques (CIC) ouvre un bureau régional à Rimouski pour desservir les fédérations de Rimouski, de Gaspé et de la Côte-Nord.

À peine quelques mois plus tard, le bureau ne dessert plus que les fédérations de Gaspé et de Rimouski. Celles-ci mettent sur pied un comité conjoint afin de déterminer et superviser le travail du directeur du bureau.

1964 : Suite à la régionalisation scolaire, les syndicats se regroupent au niveau des territoires des commissions scolaires dites *Régionales*. Trois associations composent la Fédération des institutrices de Rimouski (FIR) : l'Association des enseignants des Monts, l'Association des enseignants de Matapédia et l'Association des enseignants du Bas-St-Laurent.

1965 : L'Association des Instituteurs et Institutrices de la Région de Rimouski (AIR) devient l'Association des enseignants du Bas-St-Laurent. Le territoire juridictionnel du syndicat s'étend à l'ensemble des commissions scolaires du territoire de la Commission scolaire régionale du Bas-St-Laurent.

1967 : La CIC prend un statut laïc et devient la Corporation des enseignants du Québec (CEQ).

Au niveau régional, on perçoit certaines attitudes de la CEQ comme des tendances centralisatrices. Le président de la Fédération indique dans son rapport au conseil des délégués du 21 octobre 1967 que « la CEQ s'exécutera (à subventionner la section) si les associations consentent à se départir à leur tour d'un certain pourcentage de leurs revenus. »

La fédération met sur pied un comité chargé de repenser ses structures dont le rapport sera rejeté par les trois associations.

1968 : Après plusieurs démarches infructueuses visant à sauver la Fédération, un autre comité est formé pour étudier un regroupement possible des trois associations et de la fédération.

1969 : Coup d'éclat, le 24 novembre : l'AEBSL signifie à la FEM qu'elle ne siègera plus sur les comités ni au Conseil général de la fédération, que sa présidente ne siègera plus au CA de la fédération et que l'association n'accordera plus aucun congé pour affaires syndicales pour les délégations de la fédération. Par ce geste, l'AEBSL demandait la formation d'une table de négociation sur le regroupement des 4 organismes.

1970 : Au début de janvier, le CA de la FEM demande à l'AEBSL de revenir sur sa position quant à l'existence du Conseil général et convoque, du même souffle, une réunion du CG. L'AEBSL refuse et le CG n'a pas lieu. En février, le directeur général de la CEQ rencontre chacun des exécutifs. L'AEBSL suggère qu'un protocole règle la vie de la fédération. Un tel protocole est adopté au début de mars. Il met la fédération en veilleuse.

Entre-temps, l'Association des enseignants de la Matapédia (AEM) et l'Association des enseignants du Bas-St-Laurent (AEBSL) entament des discussions en vue d'une fusion. Ces échanges se soldent par l'acceptation réciproque d'un protocole de fonctionnement conjoint, véritable acte de naissance du Syndicat de l'enseignement de la région de la Mitis.